

VIOLENCES CONJUGALES

Le combat de SOS-Femmes

L'antenne marseillaise de l'association travaille depuis près de trente ans à la reconnaissance de ces actes comme « phénomènes de société ».

Marseille, correspondant régional.

À l'évocation de l'image du macho méditerranéen, chemise ouverte sur torse velu et chaîne en or, la main aussi lourde que le coude léger, Framboise Cherbit, l'une des responsables de l'association SOS-Femmes, lève les yeux au ciel. « Il n'y a pas de profil type de l'auteur de violences conjugales. Cela signifierait qu'il y a un déterminisme. Les auteurs proviennent de toutes les classes sociales », assure-t-elle.



Frappee avec un marteau par son compagnon, cette jeune femme a décidé que, cette fois-ci, elle portera plainte.

Depuis 1976, l'antenne marseillaise – l'une des plus anciennes de France – se bat pour que la violence conjugale soit reconnue comme phénomène de société. « Il a d'abord fallu évacuer la thèse des actes isolés, contredite par la réalité – la violence conjugale est la première cause de mortalité des femmes dans le monde –, puis briser des clichés. « Homme – violent, Sud – violent, pauvre – violent : tout ceci est faux. Alcoolique – violent, c'est également faux, seul un quart des auteurs de violences l'est », souligne la responsable.

De façon paradoxale, c'est peut-être l'augmentation, année après année, du nombre de femmes accueillies par SOS-Femmes (2850 en 2003), qui souligne la prise de conscience de la société. « Nous ne constatons pas d'augmentation du nombre de violences. Depuis dix ans, on en parle beaucoup plus, notamment dans les médias, et plus dans

la rubrique faits divers. La parole est plus facile pour les femmes », explique Framboise Cherbit.

Depuis le début de son travail de mobilisation et de sensibilisation à Marseille, SOS-Femmes a toujours joué la carte du partenariat, notamment avec le parquet de Marseille. Ce qui a permis, il y a cinq ans, la mise en place d'un nouveau dispositif de contrôle judiciaire socio-éducatif. Lorsqu'il y a flagrant

délit et violence avérée, le juge peut décider, dès les premières heures de la garde à vue, de placer d'office l'auteur de violences dans ce dispositif. À sa sortie du commissariat, il est pris en charge par le Service provençal d'encouragement et de soutien (SPES). Pendant deux mois, il lui est interdit de retourner au domicile ou d'entrer en contact avec la victime. Un suivi thérapeutique lui est imposé. « La prise de

conscience de l'auteur est la base de ce dispositif. Il faut apporter une réponse adaptée à chaque cas. Il y a beaucoup moins de récidive ou de répétition : deux cas seulement », se félicite Framboise Cherbit. D'autres villes de la région vont bientôt adopter ce programme. Des avancées qui ne font pas oublier à la responsable de SOS-Femmes certains obstacles. « À cause des réductions budgétaires, il y a plus d'effets d'annonce que de faits », juge-t-elle.

En exemple positif, elle évoque la loi espagnole « qui a pris la problématique dans sa globalité avec la création de tribunaux spécialisés, la proposition d'une allocation minimale pour les victimes, et des dispositions contre certaines publicités ». Ou la création, au Canada, d'associations d'hommes contre les violences faites aux femmes. « Si la violence conjugale est sexué – 99 % des auteurs étant des hommes – la vigilance ne doit pas l'être », conclut-elle.

Christophe Deroubaix

MANIFESTATIONS

Contre les violences faites aux femmes

Samedi, à Paris et à Marseille notamment, des manifestations sont organisées par le Collectif national pour les droits des femmes (CNDFF) – qui regroupe une quarantaine d'associations, de syndicats et de partis de gauche – pour réclamer une loi-cadre permettant de dégager des moyens pour aider, accompagner les victimes de violences, développer la prévention, éduquer les jeunes dans le respect des

autres, promouvoir une éducation antisexistes. À Paris, le rendez-vous est fixé place de la Bastille, à partir de 14 h 30. Marie-George Buffet a annoncé sa présence. À Marseille, la manifestation, qui partira de Belsunce à 15 heures, aura un caractère particulier : elle rendra hommage à Ghofrane Haddaoui, tuée à coups de pierres le 17 octobre dernier par celui dont elle refusait les avances.

JUSTICE

Perpétuité pour Émile Louis

La cour d'assises de l'Yonne a considéré l'accusé comme un tueur en série et l'a condamné à la peine maximale pour l'assassinat de 7 jeunes filles.

Correspondance particulière.

« Je regrette pour les familles, mais je suis innocent. C'est tout, monsieur le Président. » Une voix qui tremble, un sanglot, ce sont les derniers mots d'Émile Louis avant que la cour d'assises ne se retire pour délibérer. Mais les jurés n'ont pas cru cet homme qui, pendant un mois, a répété son innocence sur tous les tons. Après cinq heures de délibéré, ils lui ont infligé la perpétuité et une peine de sûreté de 18 ans, le maximum de ce que prévoit le Code pénal. Émile Louis a reçu cette décision sans broncher, son corps massif un peu penché en avant, la bouche ouverte – comme toujours. Pas un mot, pas une émotion. Au bout d'un mo-

ment, un long conciliabule avec ses conseils. On lit « on fera appel » sur les lèvres du condamné, avant qu'il ne sorte de la salle d'audience, encadré par deux policiers.

Les familles, qui ne l'avaient pas quitté des yeux depuis l'annonce du verdict, se secouent alors, comme pour sortir d'un mauvais rêve. Il y a peu de paroles, quelques larmes. Tous sont encore sous le choc, certains vont s'isoler un moment sur un balcon, loin de la foule et des caméras des télévisions.

« Elles ont été unies dans ce combat, dit M^e Seban qui représente les familles des victimes, unies dans leur histoire, elles sont maintenant unies dans le verdict. » Avec un peu de soulagement parce

qu'enfin la justice s'est intéressée à elles, mais avec tellement de tristesse encore. « Moi j'ai retrouvé le corps de ma sœur, dit Marie Julien, la sœur de Madeleine Dejust, mais il y a encore cinq familles qui ne pourront pas bien faire leur deuil. » Certains envisagent même de faire procéder à des recherches privées au bord du Serein, la rivière près de laquelle on a retrouvé deux des victimes.

« Une jeune femme de la partie civile m'a dit : j'aurais préféré qu'il ne soit pas condamné mais qu'il dise où se trouvent les corps : c'est Pierre Monnoir qui le raconte. Le colosse a les yeux rougis ce soir. Celui qui a porté à bout de bras une

bonne partie du dossier pendant tant d'années sait que le chemin sera encore long pour les familles. « Elles sont soulagées mais il leur manquera toujours les aveux, pour savoir vraiment ce qui s'est passé, et puis les corps, pour pouvoir enfin leur offrir une tombe décente. » Et il va aussi leur falloir quitter ce cocon, cette drôle de grande famille qui s'est recomposée pendant un mois de procès. « Je voudrais faire une plaidoirie comme une minute de silence », avait dit M^e Lyand-Vignet, avocate d'une partie civile. « Je parle pour un fils qui n'a pas eu la main de sa mère sur son front, ni ses mots doux pour l'endormir. » Elle a été entendue.

Lou Sentenac

BALISES

ZOOM – EXTRÊME DROITE

Un mur de bêtise à La Garde

(Var), correspondant régional.

Montée pour illustrer un « colloque national » à La Garde (Var) assimilant ignoblement le communisme au nazisme (lire l'*Humanité* du 10 novembre), une exposition intitulée « L'autre barbarie du XX^e siècle : le communisme » a fait un bide. Mais le maire de la seule commune en France à avoir ainsi commémoré officiellement la chute du mur de Berlin persiste dans la provocation en faisant déplacer l'expo dans le hall de la médiathèque Louis-Aragon. Est ainsi imposée aux habitués de la médiathèque la lecture de panneaux sur lesquels quelques-uns des plus grands écrivains et philosophes français tels Louis Aragon, Jean-Paul Sartre, Jean-Toussaint Desanti ou Philippe Sollers sont entraînés dans la boue. Les conseillers municipaux de gauche Joël Canapa et Mireille Chabot ont protesté contre cette « vision révisionniste de l'histoire » imposée par un ancien colonel de gendarmerie élu en 2001 qui, ne trouvant rien à redire à la gestion, pendant un demi-siècle, de cette commune voisine de Toulon par le PCF et les forces progressistes, a finalement tombé le masque en se révélant être un propagandiste d'extrême droite. L'inspecteur d'académie a été saisi afin que la laïcité et les valeurs républicaines soient respectées dans cette médiathèque, fréquentée principalement par des écoliers.

P. J.

INSTANTANÉS

La fin de vie en discussion

Les députés ont entamé vendredi la discussion sur le projet de loi qui prévoit d'aménager un droit au « laisser mourir », sans toutefois dépénaliser l'euthanasie. Il devrait introduire une quinzaine d'articles dans le Code de la santé publique qui fixeront des limites à l'acharnement thérapeutique en prenant en compte, ce qui est nouveau, l'avis du patient. Selon le texte de la loi, « lorsqu'une personne en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable décide de limiter ou d'arrêter tout traitement », le médecin devra « respecter sa volonté après l'avoir informée des conséquences de son choix ». La décision du malade sera inscrite dans le dossier médical. La proposition de loi devrait être adoptée par un vote solennel mardi.

Grève à la rédaction de Reuters

Il n'y a pas qu'à l'AFP que les bonus versés aux hauts cadres irritent les journalistes. Les journalistes de la rédaction parisienne de l'agence de presse britannique Reuters multiplient les arrêts de travail. Ils seront de nouveau en grève lundi « afin d'obtenir le maintien d'un poste au desk d'information politique et générale en langue française dont la suppression mettrait en péril un service déjà en sous-effectifs ». Des journalistes de la CFDT et du SNJ font remarquer que « sacrifier ce poste coûterait au total 42 000 euros par an », alors que les bonus ont été doublés pour atteindre 60 000 euros. Les journalistes ont donc voté jeudi en assemblée générale le principe d'une grève reconductible de deux fois deux heures par jour (de 7 heures à 9 heures et de 17 heures à 19 heures).

Plan social à Cegetel

La direction de Cegetel SAS (activités de téléphonie fixe de Vivendi Universal) a annoncé un plan dit « de sauvegarde de l'emploi » (PSE). 153 postes à la direction du réseau, dont 115 en Île-de-France et 38 à Lyon, seraient menacés, selon la CGT PTT. Selon un communiqué du syndicat, « toutes les mesures prévues par Cegetel pour limiter le nombre de licenciements par des reclassements sont basées sur la baisse des salaires et sur des mobilités géographiques qui visent à forcer les départs ». L'ensemble SFR-Cegetel a réalisé une augmentation de ses résultats de 19 % et a reversé près de 3 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires principaux. De plus, le groupe avait obtenu récemment de Bercy une diminution de son impôt sur les sociétés de 3,8 milliards d'euros.

ET AUSSI...

Canon. La CGT a appelé les 1 300 salariés de Canon-France à la grève, pour une durée non déterminée. Le syndicat dénonce les suppressions d'emplois et la politique de « filialisation et d'externalisation » de la direction. Les grévistes exigent des « garanties sur l'emploi ». Selon Mohand Chekal, délégué CGT, les effectifs ont « fondu » de près de 400 salariés depuis 1997, lors du premier plan social.